



## Point n° 4 de l'ordre du jour

# Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit-cadre de CHF 670'000.- TTC pour la conservation et la restauration des fontaines communales

Monsieur le Président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

## 1. Introduction

La Commune de Milvignes possède 27 fontaines, dont 9 mises sous protection et inscrites à l'inventaire cantonal. Ce patrimoine fait partie intégrante de l'attrait touristique de nos 3 villages. Malheureusement, la ligne budgétaire liée à leur entretien ne permet pas d'intégrer leur restauration et donc leur conservation. C'est pourquoi l'état de ces dernières se dégrade considérablement.

## 2. Historique

La Commune de Milvignes a hérité d'un parc de fontaines publiques qui, depuis la fusion, n'ont fait l'objet d'aucune restauration de fond, hormis l'intérieur des bassins de la fontaine sise devant le bureau communal d'Auvernier. En effet, l'entretien courant, réalisé par la voirie, ne permet pas de pallier l'usure naturelle de la pierre et des matériaux.

Les fontaines de Milvignes peuvent être classées en quatre catégories :

1. Fontaines nécessitant d'être restaurées très rapidement – au nombre de 5 ;
2. Fontaines nécessitant d'être restaurées rapidement – au nombre de 5 ;
3. Fontaines nécessitant d'être restaurées – au nombre de 16 ;
4. Fontaine ne nécessitant pas d'être restaurée – une seule.

## 3. Projet

Afin de remédier au retard pris dans la conservation de nos fontaines, le Conseil communal propose au Conseil général un plan d'assainissement sur 5 ans, permettant ainsi de lisser la dépense globale par un crédit-cadre, soit un crédit d'engagement concernant un programme (article 7 alinéa 3 du règlement communal sur les finances).

**Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit-cadre de CHF 670'000.- TTC pour la conservation et la restauration des fontaines communales.**

Ce plan d'assainissement sur 5 ans s'appuie sur une analyse détaillée réalisée en 2019 sur l'état de conservation des fontaines de la commune. Le service technique, en charge du réseau d'eau, et le service de la voirie, en charge de l'entretien des fontaines, y ont travaillé conjointement. Un tailleur de pierre et une entreprise spécialisée dans les projets spéciaux qui demandent réflexion et compétences dans le domaine de la construction métallique ont ainsi pu faire le tour de nos 27 fontaines et proposer un devis.

#### 4. Investissement

En fonction de l'état de la fontaine, l'investissement à consentir pour sa rénovation peut varier de 0.- à 60'000.- francs HT.

Une partie de nos fontaines (9) sont sous protection et inscrites à l'inventaire cantonal. Ces dernières pourront donc faire l'objet de subventions cantonales.

L'investissement lié à la restauration des fontaines de la Commune est intégralement soumis au frein à l'endettement. C'est pourquoi le Conseil communal vous propose de le lisser sur plusieurs années comptables. La proposition de répartition ci-dessous sur 5 ans est donc sujette à modification en fonction des priorités de restauration et des disponibilités financières de la Commune.

<b>Année 2022 - Priorité 1</b>					
<b>Cadastre</b>	<b>Adresse</b>	<b>Subvention</b>	<b>Pierre</b>	<b>Métal</b>	<b>Total CHF</b>
Auvernier	Port du Vin	OUI	6'100	1'818	7'918
Auvernier	Grand'rue 25	OUI	31'950	10'201	42'151
Auvernier	Bâla 20		21'050	3'441	24'491
Colombier	Rue Haute 15	OUI	55'800	3'923	59'723
Colombier	Allée des Bourbakis		20'000	4'443	24'443
Sous-total HT					158'726
Divers et imprévus (10%)					15'873
<b>Total HT</b>					<b>174'599</b>
TVA (7.7%)					13'444
<b>Total TTC arrondi</b>					<b>190'000</b>

<b>Année 2023 - Priorité 2</b>					
<b>Cadastre</b>	<b>Adresse</b>	<b>Subvention</b>	<b>Pierre</b>	<b>Métal</b>	<b>Total CHF</b>
Auvernier	Rue des Épancheurs 10	OUI	10'950	4'180	15'130
Auvernier	Ruelle du Bugnon		26'650	1'049	27'699
Bôle	Temple 22		12'750	7'462	20'212
Bôle	Le Merdasson		15'700	2'711	18'411
Colombier	Société 4		12'600	5'821	18'421
Sous-total HT					99'873
Divers et imprévus (10%)					9'987
<b>Total HT</b>					<b>109'860</b>
TVA (7.7%)					8'459
<b>Total TTC arrondi</b>					<b>120'000</b>

Années 2024 + 2025 + 2026 - Priorité 3 - Soit en moyenne CHF 120'000.- / an					
Cadastre	Adresse	Subvention	Pierre	Métal	Total CHF
Auvernier	Route du Lac		8'500	1'224	9'724
Auvernier	La Roche 2	OUI	6'600	2'911	9'511
Auvernier	Chemin des Lerins		21'650	2'029	23'679
Auvernier	Rue des Epancheurs 40	OUI	10'250	4'285	14'535
Auvernier	Place des Epancheurs 6		17'200	1'240	18'440
Bôle	Route de la Gare 14		8'950	4'538	13'488
Bôle	Goutte d'Or 2		9'550	4'263	13'813
Colombier	Rue Haute		6'150	1'238	7'388
Colombier	Rue du Château 15	OUI	45'500	2'673	48'173
Colombier	Cour du Château	OUI	12'100	560	12'660
Colombier	Rue Basse 2	OUI	12'200	4'817	17'017
Colombier	Rue Basse 12		34'950	4'316	39'266
Colombier	Rue Basse 35		37'300	7'409	44'709
Colombier	Rue de l'Étang 8		9'600	4'612	14'212
Colombier	Planeyse		3'600	854	4'454
Colombier	Les Coutures (cimetière)		4'700	210	4'910
Auvernier	Fontenettes 16		0		0
<b>Sous-total HT</b>					<b>295'979</b>
Divers et imprévus (10%)					29'598
<b>Total HT</b>					<b>325'577</b>
TVA (7.7%)					25'069
<b>Total TTC arrondi</b>					<b>360'000</b>

## 5. Planning des travaux

Une fois les formalités administratives terminées, les travaux débuteront en 2022 et seront réalisés idéalement sur 5 ans.

## 6. Impact environnemental / Développement durable

### 6.1. Volet environnemental

La restauration de ce patrimoine communal met en évidence l'importance de nos sources et apporte un bol de fraîcheur minime, mais de plus en plus nécessaire, aux zones urbanisées.

### 6.2 Volet social

Les fontaines ont un attrait touristique reconnu et sont, pour celles alimentées par le réseau, une offre en eau potable incontournable lors de la visite de nos villages.

### 6.3. Volet économique

Cette proposition de plan d'assainissement sur 5 ans permettra de réaliser les économies qu'une restauration au coup par coup sans vision globale ne nous permettrait pas.

## 7. Conclusion

Les fontaines de la Commune de Milvignes, qui font partie intégrante de l'attrait touristique de nos villages, se dégradent. Le crédit qui vous est proposé permettra la restauration de fond d'une partie de notre patrimoine, dans le but de faire rayonner toujours plus nos villages.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Par ailleurs, le Conseil communal s'engage à indiquer régulièrement à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement l'avancée des travaux, ainsi qu'à la Commission financière le coût annuel et final pour la Commune.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, d'adopter le présent rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

Colombier, le 11 août 2021

Le Conseil communal



# **Le Conseil général**

de la

## **Commune de Milvignes**

---

### **Arrêté à une demande de crédit-cadre de CHF 670'000.- TTC pour la conservation et la restauration des fontaines communales**

Le Conseil général de la commune de Milvignes,  
Dans sa séance du 9 septembre 2021  
Vu le rapport du Conseil communal du 11 août 2021  
Vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

#### **a r r ê t e**

**Crédit  
d'engagement**

**Article premier :**

<sup>1</sup>Un crédit-cadre de CHF 670'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la conservation et la restauration des fontaines communales.

<sup>2</sup>Le Conseil communal décide la répartition du crédit-cadre en crédit d'objets (article 7 alinéa 5 du règlement communal sur les finances).

<sup>3</sup>Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

**Comptabilisation**

**Article 2 :**

La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 2 %.

**Exécution**

**Article 3 :**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général  
Le président :    Le secrétaire :

L. Godet

J. Bergqvist

Auvernier, le 9 septembre 2021